



LIVRE BLANC

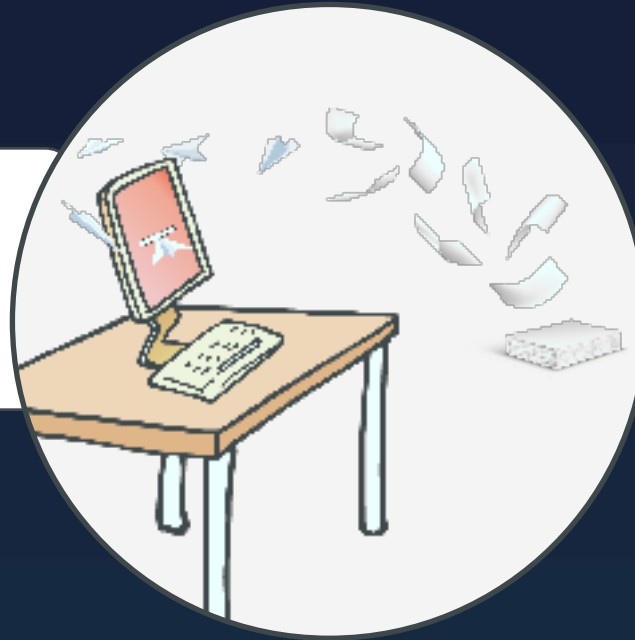
FACTURE ÉLECTRONIQUE

Comment s'y préparer ?

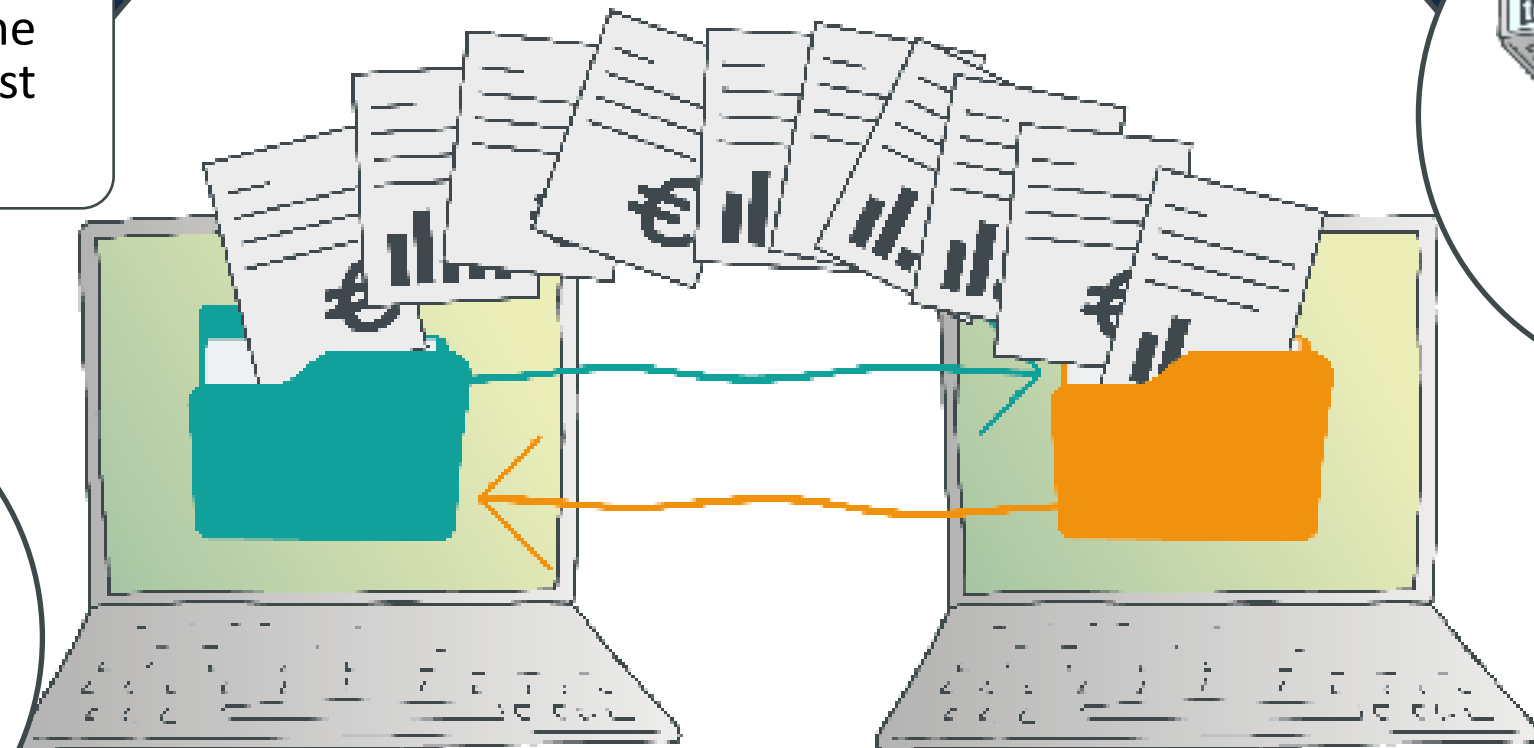
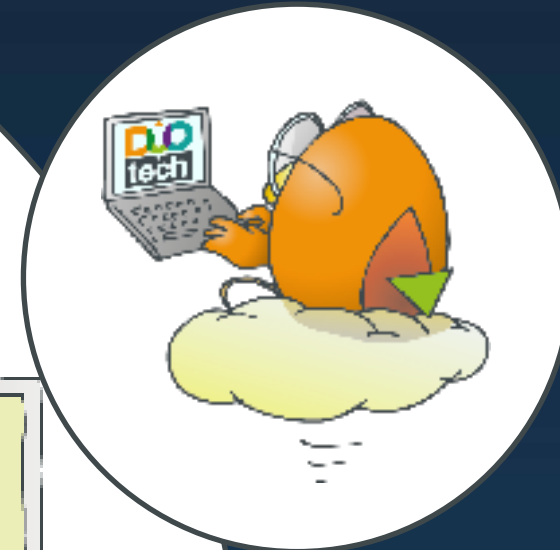


LA FACTURE ÉLECTRONIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

À ne pas confondre avec la facture dématérialisée qui elle est issue du papier pour être ensuite scannée.



La facture électronique est créée, envoyée, reçue et conservée sous forme électronique. Elle doit avoir le même contenu que la version papier et est signée électroniquement.



CE QUE DIT LA LOI

Une conservation de 6 ans pour le droit fiscal et 10 ans pour le commercial est obligatoire.

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises françaises et assujetties à la TVA, quelle que soit leur taille et quel que soit leur domaine d'activité

1er Septembre
2026

- **Obligation d'émettre** des factures électroniques pour les **grandes entreprises** et les **ETI** (entreprises de taille intermédiaire).
- **Obligation de recevoir** des factures électroniques pour **toutes les entreprises**

1er Septembre
2027

- Obligation d'émettre des factures électroniques pour les **PME** et les **micro-entreprises**.



LA FACTURE X

C'est un nouveau standard de facture électronique composée de deux faces. L'une lisible pour l'homme (PDF) et l'autre lisible pour la machine (XML).

Elle permet à l'émetteur de créer une facture avec un maximum d'informations de manière structurée, et pour le destinataire d'en automatiser le traitement grâce à l'intégration automatisée.

Ce format peut être utilisé dans les échanges avec l'Etat (Chorus Pro) et avec tous les partenaires commerciaux.

LA RÉFORME INTRODUIT DEUX NOTIONS

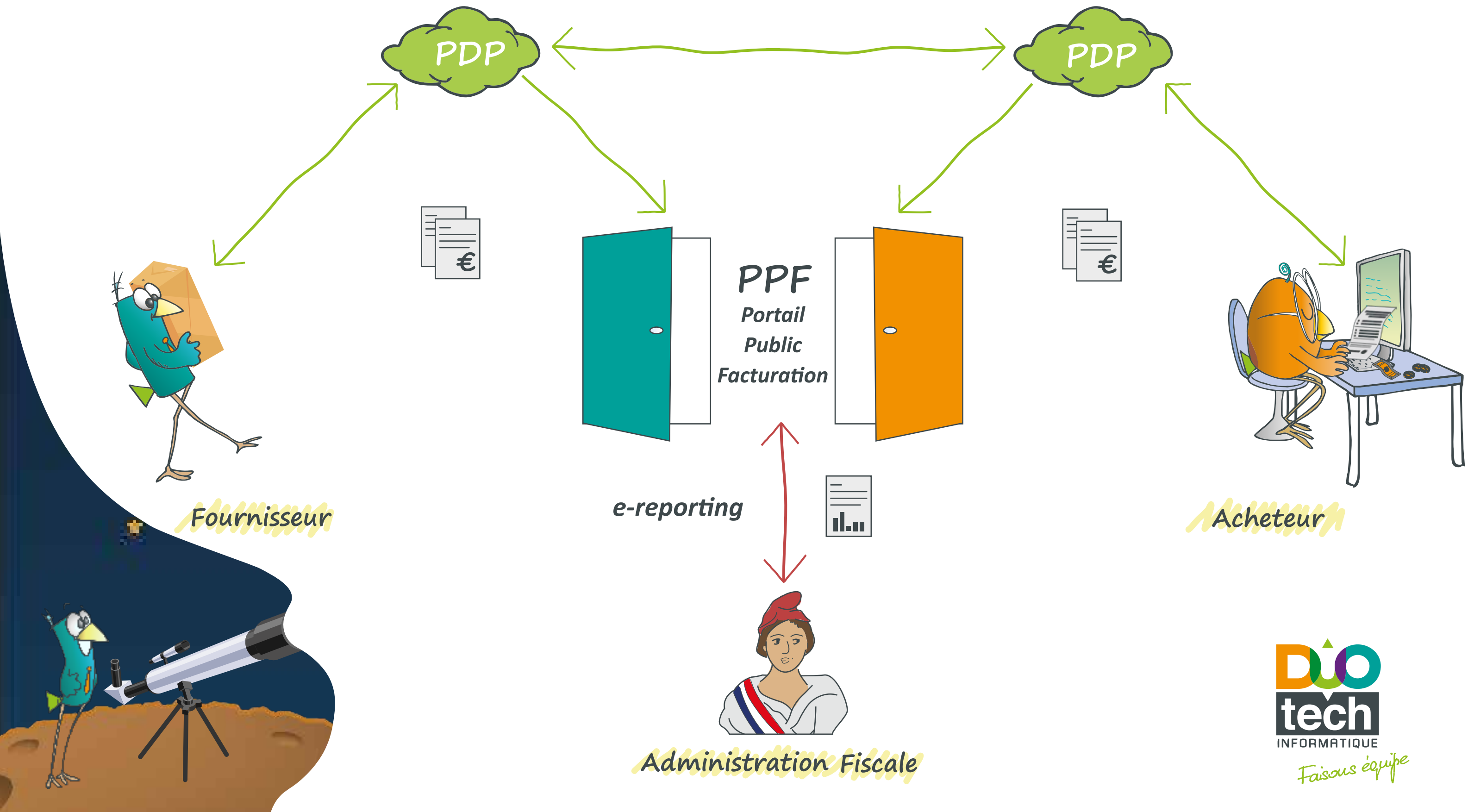
L'E-INVOCING : à savoir la dématérialisation des factures avec transmission des données à l'administration publique et le retour des statuts du cycle de vie des factures

L'E-REPORTING : permettant d'envoyer aux administrations, en plus de la facture dématérialisée, un rapport sur :

- les ventes en BtoC réalisées
- les achats et les ventes internationales BtoB comptabilisés
- les données de paiement pour les ventes relevant de la TVA sur les encaissements



« BANCO POUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE » BY DUOTECH



PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION PARTENAIRE (PDP) / PORTAIL PUBLIC DE FACTURATION (PPF)

QU'EST-CE QU'UNE PDP : PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION PARTENAIRE ?

Une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) est une plateforme de facturation privée, certifiée par l'état. Son rôle: assurer la gestion et la transmission des factures électroniques entre les entreprises et avec l'administration fiscale. Avec la mise en place de la facturation électronique, c'en sera terminé de la transmission directe par mail entre le prestataire/vendeur et le client. L'envoi sera désormais intermédié par le biais d'une plateforme de dématérialisation, (PDP).

Après son émission, la facture sera transmise via la PDP de l'entreprise émettrice vers la PDP du client destinataire.

Dans les PDP, des statuts de l'état d'avancement des factures sont obligatoires :

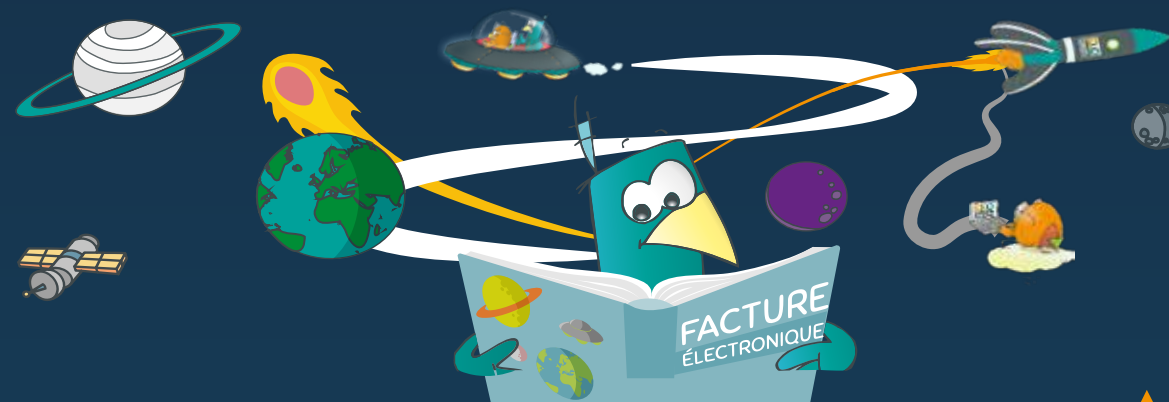
- Déposé
- Rejeté
- Refusé
- Encaissé

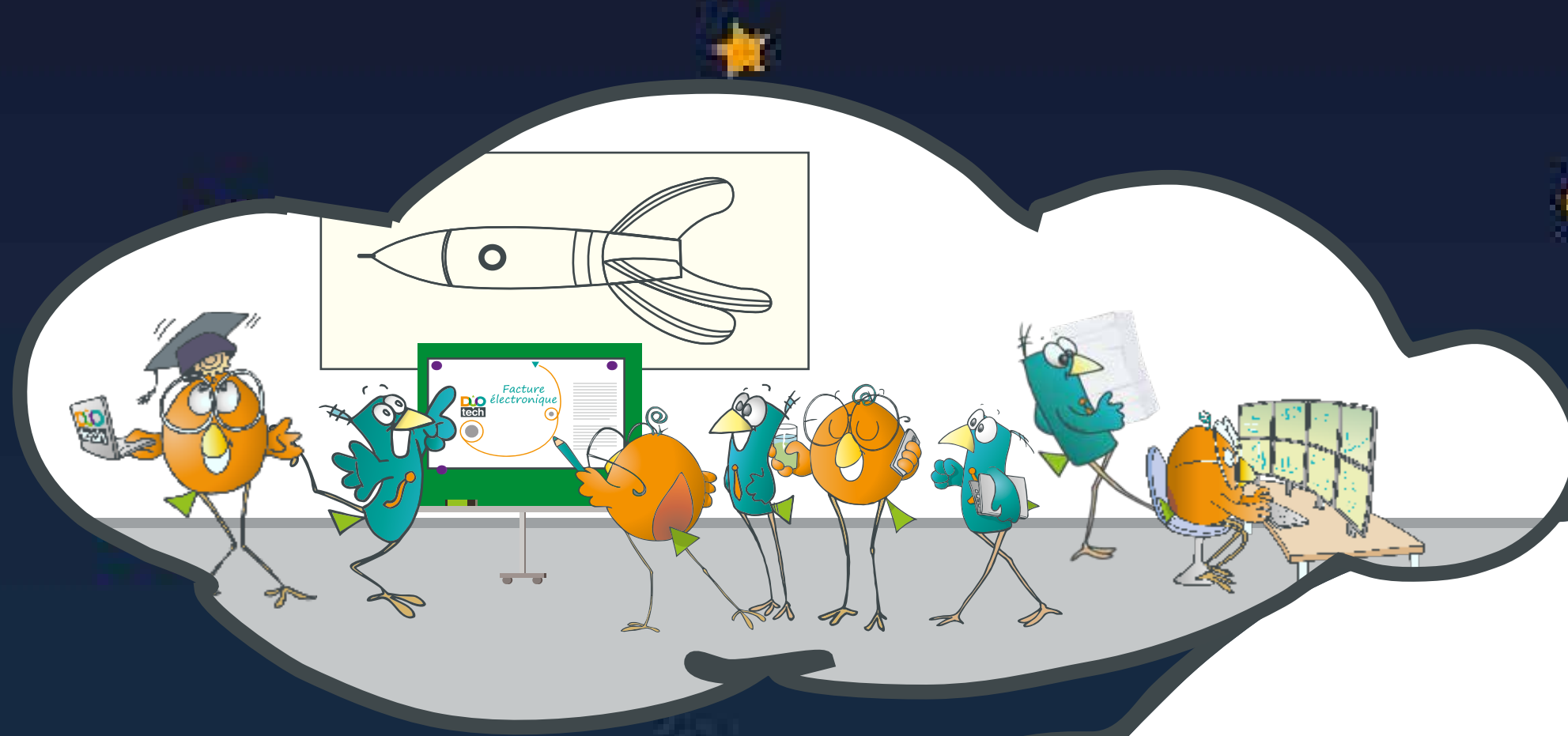
QU'EST-CE QU'UN PPF : PORTAIL PUBLIC DE FACTURATION ?

Le PPF est le portail public de facturation, un portail mis en place par l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat) sous la supervision de l'administration fiscale.

Le PPF sera connecté aux différentes PDP pour :

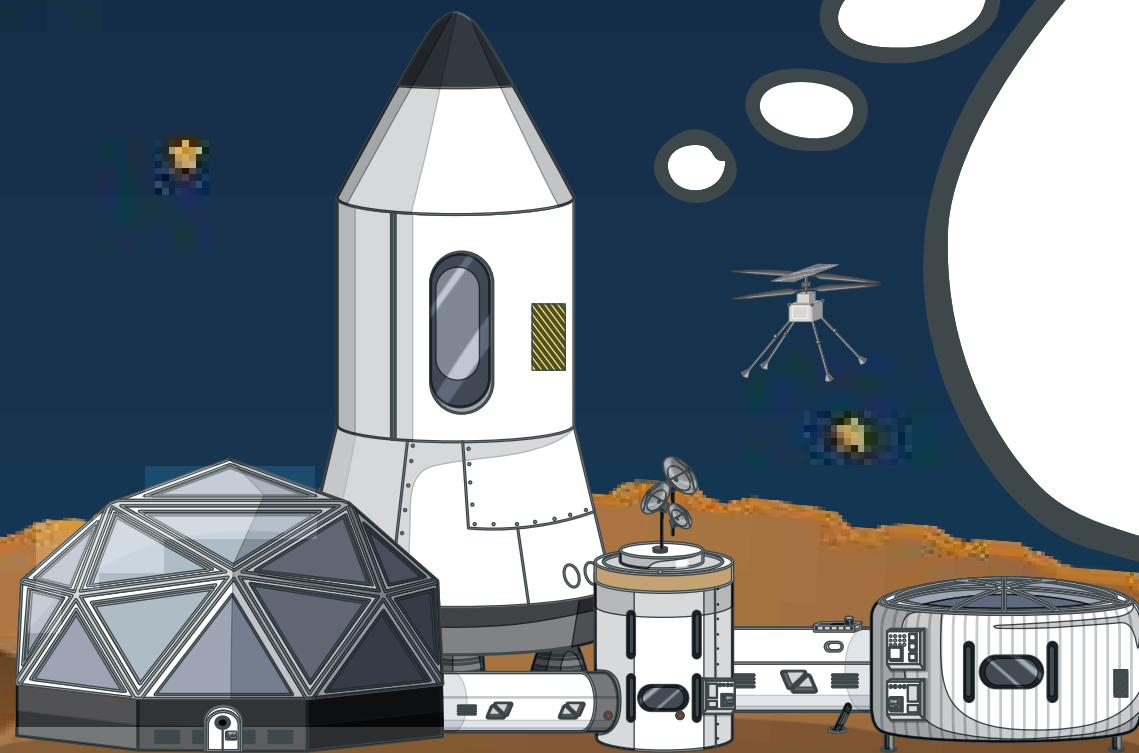
- Lutter contre la fraude et réduire l'écart de TVA
- Suivre en temps réel l'activité économique
- Centraliser et répertorier le contenu des factures

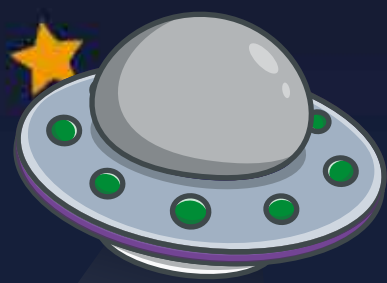




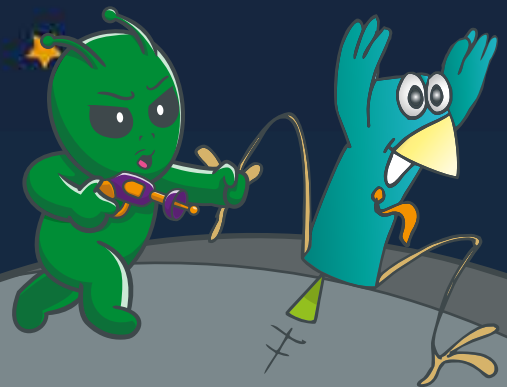
VOS ENJEUX ET VOS OBLIGATIONS :

- **Centraliser vos données** : Centraliser et organiser les données de l'entreprise. S'assurer d'une bonne structuration des données pour les partager et les retrouver de manière efficace.
- **Mettre à jour la base clients** : Détecter les données erronées et s'assurer d'avoir l'ensemble des données requises pour intégrer les nouvelles mentions obligatoires sur vos factures
- **Mettre à jour la base articles** : Vérifier et mettre à jour les codes TVA affectés à chaque produits et services pour garantir la conformité des déclarations de TVA et éviter les sanctions fiscales.
- **Obtenir les dernières mises à jour de vos logiciels** gestion, comptabilité ...





TOUR D'HORIZON SUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE



VS

FACTURE MANUELLE

- Les délais d'édition sont plus long
- Le risque de **perte du document** est important (navigation entre plusieurs services)
- Le coût de traitement est important
- Le **risque d'erreur** lors de la saisie dans le logiciel comptable est accru
- **Perte de temps** lorsqu'une personne cherche le document
 - Nécessite de l'espace physique (dossier, sous dossier, parapheur, armoire...)
- **Retard de paiement**, non-respect des échéances



FACTURE ÉLECTRONIQUE

- **Gain de productivité** avec une réduction du temps de traitement
- Optimisation des processus d'échange
- **La rapidité** : délai de réception plus court donc les paiements sont plus rapides
- La rentabilité : plus d'impressions papier, de dépenses en toner ou cartouches d'imprimante, de frais d'affranchissement
 - **Réduction des coûts** de stockage
 - **Meilleure maîtrise de la trésorerie** et gestion du fond de roulement
- Meilleur recouvrement de la TVA grâce à une déclaration de TVA pré remplie (moins de risque d'erreur)
- L'écologie : **moins d'empreinte carbone pour l'entreprise**
- **Limite les erreurs de saisie**

